

# VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE EN UN CLIN D'ŒIL



CONTRAT N°: 9001641054/2

CET AVENANT ANNULE ET REMPLACE LES ANCIENNES  
CONDITIONS PARTICULIÈRES ET FORME AVEC LES  
CONDITIONS GÉNÉRALES LE CONTRAT D'ASSURANCE.

DATE D'EFFET: 15/05/2024

ÉCHÉANCE ANNUELLE: 15/05

**Preneur d'assurance:** Emanuelle Stouffs  
Rue Emile Henricot 18 A  
1490 COURT-SAINT-ETIENNE  
België

**Date de naissance:** 09/07/1997



## Votre assurance locataire app-normale

### ADRESSE DU BIEN ASSURÉ:

Chaussée de Bruxelles 11 bte 10  
1300 WAVRE

- Responsabilité locative - Garanties de base
- Contenu - Garanties de base
- Catastrophes naturelles contenu
- Home Assistance
- Franchise anglaise



## Vos garanties et options



## Votre assurance familiale app-normale

Formule: Isolé

- Responsabilité civile familiale

**Paiement par an  
par domiciliation**

**€220,14**

**Vous avez besoin d'une assistance rapide?**

Appelez-nous au +32 (0)2 286 70 00.

→ 24/24, 7/7

### Conditions d'assurance

Les Conditions Générales avec la référence 0037-2-89/13-7032-062021 sont d'application.

Vous confirmez avoir reçu ces Conditions Générales ainsi que le document d'information sur le produit d'assurance et en accepter le contenu.

Le présent contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an. Il est tacitement reconduit par périodes successives d'un an, sauf si l'une des parties s'y oppose au moins 3 mois avant l'échéance annuelle par lettre recommandée, par exploit d'huissier ou par remise de la lettre de résiliation contre récépissé.



# Votre habitation



Indice ABEX à la souscription: 1041

Indice des prix à la consommation: 131,10

(Base 2013 = 100)



## COMMENT VOS BIENS SONT-ILS ASSURÉS?

- BÂTIMENT** > Les dommages au bâtiment pour lesquels votre responsabilité civile locative est engagée sont indemnisés en valeur réelle, sans application de la règle proportionnelle.
- CONTENU** > Votre contenu est assuré jusqu'à concurrence de 31.242,50 EUR d'intervention maximale (ABEX 1041).
- VOL** > Non couvert.



## VOTRE PRIME EN DÉTAIL

Garantie	Prime Nette (EUR)	Taxes et cotisations (EUR)	Total (EUR)
✓  assurance locataire app-normale	139,94	22,06	162,00
<b>TOTAL PAR AN</b>	<b>139,94</b>	<b>22,06</b>	<b>162,00</b>

La prime nette annuelle comprend: 42,09 EUR de frais d'acquisition et 13,02 EUR de frais d'administration.\*

\*Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer les estimations des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.



# Votre habitation

## DESCRIPTION DE VOTRE HABITATION

Votre qualité de preneur: **Locataire** Nombre de chambres ou bureaux: **0**  
Usage du/des bâtiment(s) situé(s) à l'adresse:  
**Habitation (sans activité professionnelle)**  
Type de bâtiment: **Appartement (Etage)**  
État du bâtiment: **Habité (Bâtiment > 10 ans ou inconnu)**  
Résidence principale : **Oui**

## VOS GARANTIES DE BASE

### Votre responsabilité locative pour les dommages au bâtiment

#### Système d'évaluation: Grille d'évaluation

La formule de base comprend les garanties suivantes:

- Incendie, Fumée, Roussissement, Explosion ou implosion, Décongélation, Dommages causés par le heurt d'objets, Détériorations immobilières, Action de l'électricité, Conflits du travail et Attentats, Terrorisme
- Dégâts des eaux, Dégâts dus au mazout de chauffage
- Bris de vitrages
- Responsabilité Civile Bâtiment
- Home Assistance



# Votre habitation



## VOTRE CONTENU

### Système d'évaluation: Premier risque

La formule de base comprend les garanties suivantes:

- Incendie, Fumée, Roussissement, Explosion ou implosion, Décongélation, Dommages causés par le heurt d'objets, Détériorations immobilières, Action de l'électricité, Conflits du travail et Attentats, Terrorisme
- Tempête, Grêle, pression de la neige et de la glace
- Dégâts des eaux, Dégâts dus au mazout de chauffage
- Bris de vitrages
- Responsabilité Civile Contenu
- Home Assistance

Les Catastrophes naturelles contenu comprennent les garanties:

- Inondation
- Tremblement de terre
- Débordement ou refoulement des égouts publics
- Glissement ou affaissement de terrain

**VOS GARANTIES INCLUSES AUTOMATIQUEMENT DANS LA FORMULE ASSURANCE LOCATAIRE APP-NORMALE**



 **Franchise anglaise**

## CLAUSES HABITATION

### Indexation

Contrairement à ce qui est mentionné dans les Conditions Générales, la prime de votre formule assurance locataire app-normale n'est pas indexée automatiquement mais réexaminée annuellement.

### Système d'évaluation - Contenu

Votre contenu est assuré au «Premier Risque», et ce, jusqu'à concurrence du montant prévu dans les conditions particulières sans que la règle proportionnelle soit appliquée.



# Votre famille



Indice des prix à la consommation: 131,10  
(Base 2013 = 100)



## COMMENT VOTRE FAMILLE EST-ELLE ASSURÉE?

- LÉSIONS CORPORELLES:** > 28.935.590,24 EUR d'intervention maximale par sinistre  
(Indice 109,69 de janvier 2020 en base 2013 = 100)
- DOMMAGES MATÉRIELS:** > 5.787.118,05 EUR d'intervention maximale par sinistre  
(Indice 109,69 de janvier 2020 en base 2013 = 100)



## VOTRE PRIME EN DÉTAIL

Garantie	Prime Nette (EUR)	Taxes et cotisations (EUR)	Total (EUR)
<input checked="" type="checkbox"/>  Responsabilité civile familiale	53,22	4,92	58,14
<b>TOTAL PAR AN</b>	<b>53,22</b>	<b>4,92</b>	<b>58,14</b>

La prime nette annuelle comprend: 16,50 EUR de frais d'acquisition et 6,39 EUR de frais d'administration.\*

\*Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer les estimations des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

## VOS GARANTIES ET OPTIONS

- Responsabilité civile familiale



# Informations générales



## VOS DÉCLARATIONS

Refus, résiliation ou conditions spécifiques pour une assurance:  OUI  NON

Sinistre(s) au cours des **5 dernières années** ayant touché la situation du risque à assurer:  OUI  NON

Le preneur d'assurance autorise Belfius Insurance à envoyer l'adresse postale de la localisation du risque à assurer, mentionnée dans ce contrat, à un tiers, Rockestate, afin d'obtenir une évaluation du risque.

## DONNÉES GÉNÉRALES

### Critères de segmentation

La prime de votre assurance FAMILIALE et l'étendue de la garantie ont été déterminées en fonction de votre âge, de votre situation familiale et du nombre de sinistres.

La prime de votre assurance habitation et l'étendue de la garantie ont été déterminées en fonction des critères suivants : l'adresse, l'usage du bâtiment, le type de bâtiment, l'état du bâtiment, la valeur du bien et du contenu, votre qualité en tant que preneur d'assurance et le nombre de sinistres.

En cas de changement d'un de ces critères, une nouvelle prime peut être déterminée.

Pour plus d'information sur les critères de segmentation, consultez notre site [www.belfius.be](http://www.belfius.be).

### Protection des données à caractère personnel

Belfius Insurance SA et Belfius Banque SA, dans la mesure où elle intervient comme votre intermédiaire d'assurances, traitent vos données à caractère personnel à différentes finalités, dont la conclusion et l'exécution de contrats d'assurance, le respect des obligations légales, l'évaluation de la relation clientèle, le marketing direct et la lutte contre la fraude. Ces données ne sont pas conservées plus longtemps qu'il ne faut pour le traitement pour lequel elles ont été collectées.

Vos données à caractère personnel relatives aux finalités précitées peuvent également être communiquées à d'autres entreprises du groupe Belfius et à des prestataires de services spécialisés, comme des experts, des réparateurs, des entreprises de réassurance et Datassur GIE.

Vous avez le droit de consulter vos données à caractère personnel dont nous disposons et, le cas échéant, de les faire rectifier ou supprimer. Vous pouvez aussi demander de transférer certaines de ces données à un tiers ou directement à vous-même. En outre, vous pouvez demander de limiter le traitement.

Pour le traitement des données à caractère personnel pour lequel vous avez donné votre consentement, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment, sans porter préjudice à la légitimité du traitement sur la base du consentement donné avant son retrait.

### Droit d'opposition

Vous avez le droit de vous opposer au traitement de certaines données à caractère personnel et de vous opposer à tout moment à l'utilisation de vos données à caractère personnel à des fins de marketing direct.

Vous trouverez de plus amples informations sur le traitement de vos données à caractère personnel, les finalités du traitement et l'exercice de vos droits dans la Charte sur la vie privée de Belfius Insurance SA et de Belfius Banque SA. Cette charte est disponible dans nos agences Belfius et peut également être consultée sur [www.belfius.be/privacycharter](http://www.belfius.be/privacycharter).



# Informations générales



## Lutte contre la fraude

Toute escroquerie ou tentative d'escroquerie envers l'entreprise d'assurances entraîne non seulement la résiliation du contrat d'assurance, mais fait également l'objet de poursuites pénales sur base de l'article 496 du Code pénal. En outre, l'intéressé sera repris dans le fichier du Groupement d'Intérêt Economique Datassur, qui comporte tous les risques spécialement suivis par les assureurs qui y sont affiliés.

## DOMICILIATION

Sans autre dérogation aux dispositions des Conditions Générales, la prime est, dans le cadre de la domiciliation auprès d'un organisme financier, payable de façon anticipée en versements égaux suivant le fractionnement choisi.

La demande de paiement, adressée par l'assureur à l'organisme financier indiqué, équivaut à la présentation de l'avis d'échéance à domicile. Si une modification du contrat provoque une adaptation de la prime, le montant prélevé sera automatiquement adapté sans que la domiciliation ne soit interrompue.

## Mandat de domiciliation européenne (SEPA)

Je soussigné, preneur d'assurance et titulaire, co-titulaire ou mandataire du compte de paiement

B E 7 5    0 6 3 5    5 7 4 8    0 0 5 1

choisis de procéder au règlement des primes liées à ce contrat d'assurance par l'intermédiaire du mandat de domiciliation européen de type "récurrent" portant la référence **9001641054** au profit de Belfius Insurance SA (numéro de créancier BE180000405764064).

Je marque mon accord pour que Belfius Insurance SA envoie des instructions à ma banque pour débiter des montants de mon compte et que ma banque débite mon compte selon ces instructions.

Pour un contrat à prime fixe, Belfius Insurance SA ne procédera qu'une seule fois à la pré-notification des prélèvements, ou annuellement en cas de prime variable.

Je peux, conformément aux modalités de la convention passée avec ma banque, procéder à une demande de remboursement endéans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte.

Belfius Insurance SA peut le cas échéant adapter le fractionnement de mon contrat d'assurance si la domiciliation ne fonctionne plus et, en cas d'envoi d'un courrier recommandé suite à ce non-fonctionnement, me facturer 7,00 EUR de frais complémentaires.

La domiciliation est uniquement un mandat d'encaissement. Elle ne déroge pas aux obligations légales et/ou contractuelles (de paiement). Le non-paiement de la prime aura, selon le type de contrat d'assurance, des conséquences sur la garantie telles que la suspension de la couverture, la résiliation, la réduction ou la conversion du contrat d'assurance.

Vos droits concernant ce mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Vous nous donnez également l'autorisation de communiquer valablement par voie électronique au sujet de la présente convention de domiciliation (ex.: via e-mail ou vos extraits de compte).



# Informations générales



Toute annotation ou biffure manuscrite apportée sur le présent document, de quelque nature que ce soit, sera considérée comme nulle et non avenue.

Par la signature de ces Conditions Particulières, vous nous donnez également autorisation explicite pour le mandat de domiciliation y figurant.

Établi en double exemplaire à Bruxelles, le 14/05/2024.

Pour prise de connaissance et acceptation.

Pour Belfius Insurance SA,

Frédéric Van der Schueren  
Président du comité de direction

Le preneur d'assurance,

Emanuelle Stouffs

COURT ST ETIENNE  
Rue Emile Henricot 54A  
1490 COURT-ST.-ETIENNE  
010/621770 - AG085456@BELFIUS.BE  
RPM BRUXELLES - TVA BE 0403.201.185  
Agent-mandataire, agent lié et sous-agent d'assurance de Belfius Banque SA

